

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2026 – 64 en date du 8 Septembre 2026
portant suppression d'un emploi permanent de Rédacteur Principal
de 2^{ème} classe à 25 heures hebdomadaires
à compter du 1^{er} Octobre 2026

Nombre de membres	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Madame Leilha BERTHON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 Août 2026

Présents : Leilha BERTHON, Christine BICHON-MOREL, Jean - Pascal HELION, Françoise SUDI GUIRAL, Caroline LE CORRE, Christian SCARAMUCCIA, Marie-Claude BOUGNOUX, Yoann CHEVILLARD, Julien CITAIRE, Sonia PRUDHOMME, Jean-Yves DHOME, Catherine YAHIA, Martine MONTAGNE, Mickaël NORE.

Absents / Excusés : Serge DESBOUDARD

Pouvoirs : Serge DESBOUDARD à Jean-Pascal HELION

Secrétaire de séance : Caroline LE CORRE

- Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L313-1,
- Vu l'avis favorable rendu par le Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion rendu le 2 Juillet 2026,
- Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
- Considérant la nomination de l'agent qui occupait ce poste sur un emploi permanent à temps complet, depuis le 1^{er} Janvier 2026, suite à la réorganisation du service administratif,
- Considérant la délibération n°2021-47 en date du 8 Juillet 2021 portant création d'un emploi permanent de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à 25 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} Septembre 2021,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer l'emploi de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à 25 heures hebdomadaires suite à la nomination de l'agent qui occupait ce poste sur un emploi permanent à temps complet, depuis le 1^{er} Janvier 2026, suite à la réorganisation du service administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- ✓ **supprime** l'emploi de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à 25 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} Octobre 2026.

Certifié exécutoire,
A Auzances, le 8 Septembre 2026
Le Maire,
Leilha BERTHON



Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20260908-2026-64-DE
Date de télétransmission : 14/09/2026
Date de réception préfecture : 14/09/2026